



Le Marcellois

JOURNAL MUNICIPAL

juillet / août 2025



Dans cette édition...

Mot de la mairesse.....	2
Élections 2025.....	3
Des nouvelles de l'école Saint-Marcel.....	4
L'inauguration de la classe extérieure.....	6
Le pommier de la persévérance scolaire.....	7
Répandre la lecture avec notre Croque-livres.....	8
Des projets pour le bien-être de tous.....	9
À propos des piscines résidentielles.....	14
Activités et services pour être actif.....	15
Au nom de notre environnement.....	17
Avis public : vente d'une faucheuse.....	18
Babillard.....	19



CONSEIL MUNICIPAL

Marguerite Desrosiers, Mairesse

Véronique Dufresne, conseillère #1

Isabelle Houle, conseillère #2

Mélanie Hardy, conseillère #3

William McMahon, conseiller #4

Gilles Bernier, conseiller #5

Sylvie Viens, conseillère #6

COORDONNÉES

Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

téléphone : 450-794-2832

fax : (450) 794-1140

direction@saintmarcelderichelieu.ca



[Municipalité-de-Saint-Marcel de Richelieu](https://www.facebook.com/Municipalite-de-Saint-Marcel-de-Richelieu)

Mot de la mairesse



Chères citoyennes, chers citoyens,
cordial bonjour,

Comme vous l'avez constaté, cette édition a été publiée plus tard qu'à l'habitude puisque nous avons plusieurs projets en cours à la fin du mois de juin. Vous pourrez donc les découvrir dans les prochaines pages!

De plus, vous pourrez lire le rapport de la mairesse à la fin de ce journal. Celui-ci inclut les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe 2024. Si vous le souhaitez, il est possible de consulter le rapport complet au bureau municipal.

Au nom de votre conseil municipal, nous vous souhaitons un bel été!

Chaleureusement, votre Mairesse,

Marguerite Desrosiers

COLLABORATEURS RECHERCHÉS :

Le Marcellois est à la recherche de collaborateurs. Vous avez envie d'écrire à propos d'un sujet qui vous passionne? Vous avez des photos à partager, des anecdotes à raconter ou des connaissances à transmettre à vos concitoyennes et concitoyens? Nous acceptons des textes tout au long de l'année! Faites-nous parvenir vos idées à l'adresse suivante pour l'édition septembre 2025 du journal municipal : communications@saintmarcelderichelieu.ca

COMMENT POSER MA CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

1 Entamer ma réflexion

- Valider mon intérêt à occuper un poste d'élue ou d' élu au municipal :
 - Est-ce un engagement qui répond à mes aspirations?
 - Est-ce que je pourrais concilier le tout avec mes autres priorités personnelles et professionnelles?
 - Pourquoi souhaiterais-je représenter mes concitoyennes et concitoyens au conseil municipal?
- M'informer au www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca :
- M'abonner à L'infolettre pour ne rien manquer des dates et des étapes importantes
- Assister à une séance d'information présentée par ma direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Dès maintenant

2 Déterminer le poste qui m'intéresse

- Considérer les différents postes d'élue ou d' élu au municipal :
 - Mairesse ou maire
 - Conseillère ou conseiller
 - Préfète ou préfet de ma MRC
 - Élu(e) ou élu(e) d'un arrondissement
- M'informer sur ces postes en consultant les pages Rôles des élus municipaux et Fonctionnement du conseil municipal
- Vérifier si je réponds aux conditions d'éligibilité en consultant la page Conditions d'éligibilité pour présenter ma candidature aux élections municipales

Municipalité de 5 000 habitants et plus

Municipalité de moins de 5 000 habitants

3 Choisir mon type de candidature – Pour une municipalité de 5 000 habitants ou plus

- Choisir de me présenter avec un parti politique ou de manière indépendante
- Consulter la page [Types de candidatures aux élections municipales](#)
- Obtenir une autorisation de la présidence d'élection de ma municipalité d'ici le jour du scrutin si je décide de me présenter de manière indépendante et que je souhaite solliciter des contributions et effectuer des dépenses

3 Choisir mon type de candidature – Pour une municipalité de moins de 5 000 habitants

- Choisir de me présenter de manière indépendante ou avec une équipe reconnue
- Faire reconnaître mon équipe par la présidence d'élection de ma municipalité, le cas échéant
- Consulter la page [Types de candidatures aux élections municipales](#)

Du 19 septembre au 3 octobre 16 h 30

4 Recueillir le nombre de signatures requis

- Obtenir le formulaire de déclaration de candidature auprès de la présidence d'élection de ma municipalité
- Valider le nombre de signatures requis, selon le poste et la taille de la municipalité ou de l'arrondissement

3 octobre 2025 après 16 h 30

5 Déposer ma candidature

- Déposer au bureau de la présidence d'élection la déclaration de candidature remplie avec tous les éléments exigés par la Loi, y compris les signatures d'appui
- Consulter la page [Se présenter aux élections municipales](#) ou le [Guide à l'intention des candidates et des candidats aux élections générales municipales de 2025](#) pour obtenir l'information nécessaire

6 Si je suis la seule candidate ou le seul candidat le 3 octobre, après 16 h 30

- Être proclamée élue ou proclamé élu sans opposition
- Prêter serment dans les 30 jours

Après le 2 novembre 2025

6 Après le scrutin

- Être proclamée élue ou proclamé élu au plus tôt quatre jours après la fin du recensement des votes
- Prêter serment dans les 30 jours



Veillez noter que les formulaires imprimés sont disponibles au bureau municipal.

Afin de consulter toutes les publications et les outils disponibles en ligne, veuillez cliquer sur le lien suivant :

www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca

Source du l'extrait du document **Comment poser ma candidature aux élections municipales?** :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/elections/AMM_poser_candidature_elections.pdf

La chaise des générations

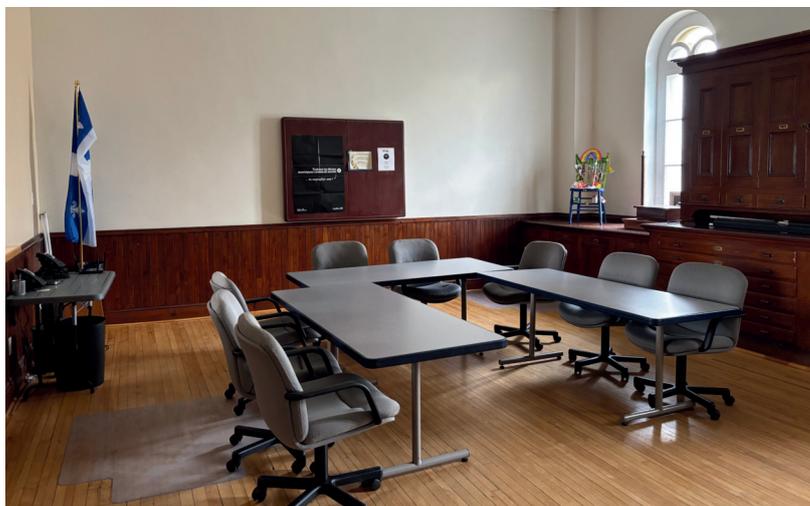
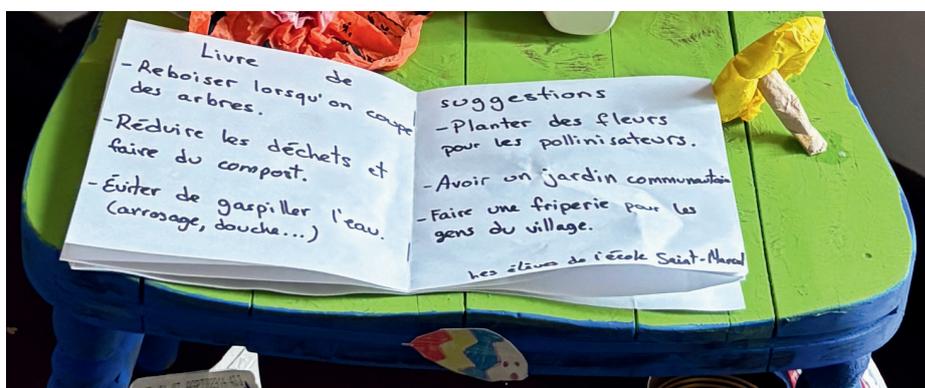
Lundi, le 2 juin, lors de la séance du Conseil, des élèves de l'école Saint-Marcel ainsi que M. Philippe Thériault-Paris, enseignant, ont présenté la **Chaise des générations**.

Ce projet est une initiative du **Mouvement Mères au front**. « Fabriquée par des enfants et placée autour des tables où se prennent les décisions, une Chaise des générations représente et porte la voix des enfants. Elle rappelle aux dirigeants et dirigeantes que leur futur se dessine à travers les décisions prises aujourd'hui. »

(<https://www.meresaufront.org/chaise-des-generations>)

Plus de 150 **Chaises des générations** ont été adoptées par des élu(e)s municipaux, provinciaux et fédéraux dans plusieurs municipalités et villes de la Province du Québec, le Village de Pemberton, en Colombie-Britannique et au Conseil du District de Kapiti Coast en Nouvelle-Zélande!

La **Chaise des générations** marcelloise, placée dans la Salle du Conseil, veille à un endroit bien stratégique. De plus, un livre ouvert nous dévoile les précieuses suggestions des élèves de l'école Saint-Marcel. Et des objets, des images et des photos, apposés sur cette chaise, illustrent leurs souhaits.



La destination la plus convoitée de Mères au front est l'Assemblée nationale du Québec. « Nous continuons à faire avancer la Chaise pour qu'un jour, elle rappelle à tous les élu(e)s de l'Assemblée que les décisions prises aujourd'hui déterminent ce dont sera fait l'avenir de nos jeunes et générations futures. » <https://www.facebook.com/share/p/1LyxriRwfk/>



Un article sur la Chaise des générations en Colombie-Britannique (seulement en anglais) : <https://www.pemberton.ca/government/news/post/chair-of-the-next-generation-arrives-in-council-chambers>

Un article sur la Chaise des générations en Nouvelle-Zélande (seulement en anglais) : <https://www.kapiticoast.govt.nz/council/about-council/elected-members/councillors-hub/latest-news/2024/july/the-power-of-community-with-deputy-mayor-lawrence-kirby/>

Lauréat local 2025 du Volet scolaire



La **brigade de l'amitié** de l'Immeuble Saint-Marcel de l'école Saint-Hugues - Saint-Marcel se sont distingués grâce à leur projet de **bancs de l'amitié** lors du défi OSENTREPRENDRE. Ce concours qui existe depuis 1998 « soutient le développement de l'esprit d'entreprendre chez les élèves du préscolaire à la formation professionnelle en mettant en lumière la réalisation de projets entrepreneuriaux en faveur de l'épanouissement et de la motivation scolaire. » (<https://www.osentreprendre.quebec/defi-osentreprendre/volet/scolaire/>, consulté le 5 juin 2025)



Les deux **bancs de l'amitié** placés au parc-école et devant le Centre communautaire visent à réduire le sentiment d'isolement. « C'est un espace identifié où les personnes qui se sentent seules peuvent aller pour signifier aux autres qu'elle ont envie de compagnie. » (Affiche créée par l'école, avril 2025)

Nous remercions et nous félicitons les élèves de maternelle à la 6e années de la **brigade de l'amitié**.

<https://www.osentreprendre.quebec/defi-osentreprendre/laureats/>



Des professeurs à l'honneur

Nos souhaitons féliciter Mme Émilie Demers, M. Philippe Thériault-Paris, Mme Marie-Pier Benoit et Mme Véronique Marcil pour l'obtention de leurs badges Profs IDÉE remis par **Idée éducation entrepreneuriale**.

Cette distinction internationale reconnaît « l'apport exceptionnel de certains intervenants scolaires à l'égard de l'éducation entrepreneuriale consciente. » (<https://idee.education/fr/systeme-de-reconnaissance-profs-idee/>, consulté le 11 juin 2025)

Nous vous remercions de votre dévouement à la formation de nos jeunes.



FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX ÉDUPRENEURS !

Philippe Thériault-Paris, Véronique Marcil, Émilie Demers, Marie-Pier Benoit

Les quatre enseignants de l'immeuble St-Marcel ont obtenu les badges d'Édupreneurs dans le cadre de la 8e cohorte des Profs idée.

"Ces badges visent à reconnaître l'apport exceptionnel d'intervenant(e)s scolaires qui font rayonner l'éducation entrepreneuriale consciente dans leurs milieux."

Inauguration de la classe extérieure

Le 30 mai 2025, la classe extérieure de l'immeuble Saint-Marcel de l'école Saint-Hugues - Saint-Marcel a été inaugurée devant des élus, des partenaires, les élèves et le personnel.

« L'idée de cette classe extérieure a germé en 2019 grâce à un comité formé de parents et de membres du personnel de l'école. Sa réalisation a été rendue possible grâce à la générosité de donateurs, dont le Fonds de développement rural Maskoutain (FDR) (30 268 \$),

la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu (11 000 \$), la Caisse Desjardins des Chênes (7 000 \$) ainsi que le député de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond (4 000 \$), et le ministère de l'Éducation (42 362 \$). De plus, de nombreux membres de la communauté ont investi temps et énergie dans ce projet, offrant généreusement leurs compétences et leur engagement pour en faire une réalité. » (Communiqué de presse officiel du Centre de service scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH))

« Le conseil de Saint-Marcel-de-Richelieu soutient la création de ce lieu depuis près de cinq ans, a déclaré Mme Marguerite Desrosiers, mairesse de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et présidente du comité de gestion du Fonds de développement rural (FDR). Aujourd'hui, nous sommes heureux de constater que cette réalisation pourra inspirer les élèves de tous âges à persévérer dans leurs études et à ouvrir leurs horizons au-delà des murs de leur école. Ce projet répond aussi à la mission première du FDR puisqu'il favorise le développement du plein potentiel de notre milieu de vie et celui de chaque personne qui fréquentera cette classe extérieure. »



De gauche à droite : Maryse Santerre (tenant les ciseaux), directrice de l'école Saint-Hugues - Saint-Marcel, Karina St-Germain, directrice générale adjointe du CSSSH, Marguerite Desrosiers, mairesse de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, Mélanie Hardy, conseillère municipale de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et vice-présidente du Conseil d'administration Caisse Desjardins des Chênes, Raphaëlle Guilbault, représentante du député de Richelieu Jean-Bernard Émond, Martin Bouchard, directeur par intérim de la Caisse Desjardins des Chênes et Mme Karine Spénard, responsable de l'engagement dans la communauté, Caisse Desjardins des Chênes

Communiqué de presse officiel du Centre de service scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) : <https://www.csssh.gouv.qc.ca/un-nouvel-espace-dapprentissage-en-plein-air-pour-les-eleves-de-saint-marcel/>

Le pommier de la persévérance scolaire

Lundi, le 12 mai 2025, le pommier de la persévérance fut planté devant l'immeuble Saint-Marcel de l'école Saint-Hugues - Saint-Marcel. Cérémonieusement, Mme Isabelle Houle, conseillère municipale, a invité chaque élève à jeter une poignée de terre dans le trou qui accueillit ce nouvel arbre qui arborait déjà de belles petites fleurs roses.

Ce cadeau du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu avait été promis dans le cadre des **Journées de la persévérance scolaire**, le 11 février dernier. Cet arbre fruitier fleurira et avec l'aide de son écosystème donnera éventuellement des pommes : fruit de son labeur.



Répandre la lecture avec notre Croque-livres!

Un partenariat avec la  **Desjardins**
Caisse des Chênes

En avril passé, nous avons fait une grande demande spéciale aux élèves de l'école Saint-Marcel : décorer notre Croque-livres!

Sur le thème de [Lire c'est génial... en toute saison](#), les jeunes entrepreneurs accompagnés par Mme Émilie, enseignante, ont transformé cette structure de bois en diaporama des quatre saisons. Dans les climats les plus doux, le Croque-livres logera en dessous de la nouvelle classe extérieure de l'école. Tandis que, lorsque l'hiver se montrera le bout du nez, il se réfugiera près ou dans le bureau municipal.

En plus de personnaliser le Croque-livres, les élèves ont sélectionné pour vous des documents qui seront disponibles dans celui-ci. Pour le moment, ceux-ci s'adressent plutôt aux jeunes, mais nous rajouterons des titres pour les adultes aussi.

Cette initiative de la [Fondation Lucie et André Chagnon](#) a permis de créer « un réseau de boîtes de partage » qui « vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture » (<https://croquelivres.ca/mission/>, consulté le 9 juillet 2025).

Cette acquisition s'inscrit dans le projet [Répandre la lecture](#), financé en majeure partie par la [Caisse Desjardins des Chênes](#).

N'hésitez pas à : [prendre ou donner un livre!](#)

Pour plus d'information : <https://croquelivres.ca/>



Des projets pour le bien-être de tous

Encore cette année, les projets fleurissent avec abondance. En accomplissant ces réalisations, nous souhaitons agrémenter et revitaliser votre milieu de vie et le centre de Saint-Marcel-de-Richelieu. En 2025, vous pourrez fréquenter et jouir de nouveaux espaces : le Tout-petit Parc, la zone Défi aîné en forme, le jardin communautaire, le nouveau gazébo et le nouvel emplacement du Frigo sans faim.

Nous vous présentons donc ces projets et leur évolution en photographie.

Une inauguration officielle de ces lieux suivront à l'automne prochain.

Défi aîné en forme

Financé par le gouvernement du Canada par le biais du programme Nouveaux Horizons pour les aînés



Grâce au programme *Nouveaux Horizons pour les aînés* du gouvernement du Canada, le Comité des Loisirs de Saint-Marcel a pu ajouté la zone **Défi aîné en forme** situé près du **nouveau Tout-petit Parc**. Les marcellois âgés de plus de 13 ans pourront s'activer et se remettre en forme dans la nature, tout en surveillant, au besoin, des enfants au parc.



De gauche à droite : le nouvel emplacement du Frigo sans faim et des exercices de Défi aîné en forme (25 juin 2025)



Le parcours Défi aîné en forme (2 juillet 2025)



Le parcours Défi aîné en forme (9 juillet 2025)

Le Tout-petit Parc

Ce projet datant du 9 septembre 2024 visait à aménager une aire de jeux pour les jeunes de 18 mois à 5 ans afin de répondre aux besoins grandissants de jeunes familles.

Il a enfin été concrétisé le 2 juillet 2025 en partie grâce au soutien financier de 3 organismes partenaires, dont le Fonds développement rural (FDR) de la MRC des Maskoutains (20 000\$) et la Caisse Desjardins Des Chênes (10 000\$) pour le projet initial. Par la suite, le fonds « En Montérégie, on bouge! », découlant du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air du Ministère de l'Éducation (PAFILR), a permis l'ajout d'un module supplémentaire.



Le Tout-petit Parc et le jardin communautaire
(9 juin 2025)



Le Tout-petit Parc
(9 juin 2025)



Le Tout-petit Parc et le jardin communautaire
(23 juin 2025)



Le Tout-petit Parc et le jardin communautaire
(2 juillet 2025)

Le Tout-petit Parc

Dès sa complétion, les familles arborant de vifs sourires sont accourues pour profiter de moments agréables dans ce Tout-petit Parc!



Nous remercions les citoyens qui nous permettent de partager leurs photographies.

Agrandissement du jardin communautaire

Le programme du Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL) du gouvernement du Canada a financé l'agrandissement de notre jardin communautaire déjà existant. Dès maintenant, nous vous invitons à cueillir les fruits, les légumes et les fines herbes qui le garnissent. Les surplus iront dans le Frigo sans faim qui sera éventuellement déplacer devant celui-ci.

Bientôt, des bacs seront aussi installés afin d'ajouter encore plus d'espace à ce jardin.



Le jardin communautaire (26 juin 2025)



L'ancien jardin communautaire
(18 juillet 2024)



Le nouveau jardin communautaire
sans les bacs (9 juillet 2025)

Le gazébo

Financé en partie par le gouvernement
du Canada par le biais du programme
Nouveaux Horizons pour les aînés



Le dernier projet entamé au début du mois de juin est notre nouveau lieu de rencontre : le gazébo.

Financé en partie par le programme Nouveaux Horizons pour les aînés du gouvernement du Canada, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite offrir un prolongement extérieur au Centre communautaire.

Cet espace permettra aux aînés et à tous les marcellois de se rassembler à l'ombre du soleil plombant de l'été ou à l'abri de la pluie. Il permettra aussi aux cyclistes de prendre une pause et même, de remplir leur bouteille ou boire à la fontaine d'eau installée près de ce chapiteau permanent.



La fondation du gazébo, vue du Centre communautaire
(9 juin 2025)



Fontaine d'eau, en arrière
de la table à pique-nique
(2 juillet 2025)



Le gazébo
(2 juillet 2024)



Le gazébo
(11 juillet 2025)

Réglementation sur la sécurité

Malheureusement, les piscines résidentielles causent trop souvent des noyades chez les jeunes enfants. Ainsi, nous souhaitons vous rappeler qu'il existe un *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* et que chaque municipalité est responsable de son application.

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a dédié une section entière en guise de prévention. Celle-ci inclut un Guide d'application de ce règlement de près de 20 pages.

Guide d'application du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/ministere/securite_piscines_residentielles/GUI_InspecteurPiscineResidentielle.pdf

Section Sécurité des piscines résidentielles : <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles>

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le Muni-Express du 20 juin 2025 : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/affaires-municipales/publications/bulletin-muni-express/2025/n-14-20-juin-2025>

Économie d'eau potable

Par le biais de notre *Règlement municipal sur l'utilisation de l'eau potable* (numéro 20-440, adopté le 6 juillet 2020) la Municipalité s'engage à « régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource. »



Nous vous présentons des suggestions proposées par le Gouvernement du Québec afin de réduire le gaspillage de l'eau tout en profitant des piscines et des spas cet été, parce que : « Votre eau, c'est notre eau à tous. »

Entre autres, vous pouvez :

- « Vérifiez régulièrement le système de filtration, l'entrée d'eau et la paroi de votre piscine afin de détecter les fuites et de les réparer.
- Ne remplissez pas la piscine à plus de 15 centimètres du bord. Cela permettra de diminuer les pertes causées par les éclaboussures.
- Limitez l'évaporation causée par la chaleur en vous assurant de suivre les indications suivantes :
 - couvrir la piscine lorsqu'elle n'est pas utilisée;
 - maintenir la température de votre piscine en dessous de 29 °C (84 °F). »

Pour consulter, le [Règlement 20-440 Règlement municipal sur l'utilisation de l'eau potable.pdf](#) allez à la page suivante du site Web de la Municipalité : <https://saintmarcelderichelieu.ca/documents-et-reglements.wfs>

La cabane sportive **circonflexe**

Prêt-pour-bouger



NOUVEAUTÉ

Grâce à un deuxième soutien financier de Loisirs et sport Montérégie, nous avons acquis 2 vélos à assistance électrique (autonomie de 70 km dans des conditions idéales) et 4 vélos FAT Bikes (1 petit, 1 moyens et 1 grand) ainsi que des accessoires. Ces équipements sont seulement offerts aux citoyens de Saint-Marcel-de-Richelieu. Voici les termes de location :

1. Apportez une pièce d'identité (permis de conduire) comme preuve de résidence lors de votre passage au bureau municipal.
2. Prévoyez un dépôt de sécurité en argent de 100,00\$ pour chaque vélo.
3. Apportez une copie de votre assurance responsabilité habitation.

Comment pouvez-vous emprunter des équipement récréatifs et sportifs dans votre municipalité?

Appelez au bureau municipal, du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h : (450) 794-2832!

La durée du prêt est d'1 semaine.

Vous pouvez aussi consulter, et même réserver certains équipements en ligne de d'autres points de service partout au Québec : <https://pret-pour-bouger.ca/>

TOURNOI

SOCCER

LIEU: MASSUEVILLE ✨

QUAND: 20 AU 24 AOÛT 2025



LAMR(LES TITANS)

EST FIÈRE D'ORGANISER LE TOURNOI 2025

Tu souhaites t'impliquer ?
Contacte-nous au 450 788-2737 poste 106
ou loisirs@saintaime.qc.ca.



Soccer «Les Titans»



« Un geste pour Mira
et la planète »

Depuis plus de 55 années, Les Prés Verts M.B. Itée. est un important producteur marcellois de gazon en plaques.

La satisfaction du client ainsi que la qualité de sa production sont au cœur des priorités de cette compagnie. En guise de prolongement de leur service, l'entreprise offre une nouvelle initiative aux citoyens de Saint-Marcel-de-Richelieu : la récupération de cartouche pour l'organisme Mira.

Dès maintenant, vous pouvez amener des cartouches au **bureau municipal!**

Nous les livrerons chez Les Prés Verts M.B. Itée.

Nous remercions
 Les Prés Verts M.B. Itée
pour cette initiative!



**CARTOUCHES
RÉCUPÉRABLES**

Tous les modèles de marque Lexmark,
qu'ils soient d'origine ou recyclés



Les cartouches originales de



Tous les jets d'encre



**CARTOUCHES
NON RÉCUPÉRABLES**

Les modèles compatibles ou recyclés



Les marques maison
(Staples, Grand & Toy, etc.)

Les cartouches originales de



Tous les contenants de poudre
et tubes de plastique



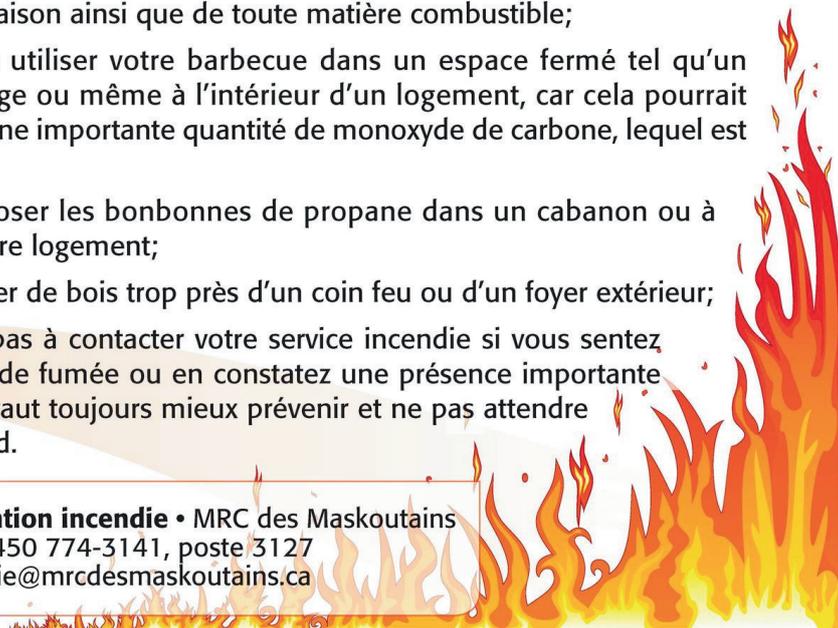
Barbecue et sécurité

Avec le beau temps à nos portes, voici quelques rappels pour profiter de la nouvelle saison en toute sécurité :

- Assurez-vous de toujours utiliser votre barbecue à une bonne distance de la maison ainsi que de toute matière combustible;
- De plus, ne pas utiliser votre barbecue dans un espace fermé tel qu'un gazebo, un garage ou même à l'intérieur d'un logement, car cela pourrait vous exposer à une importante quantité de monoxyde de carbone, lequel est un gaz mortel;
- Toujours entreposer les bonbonnes de propane dans un cabanon ou à l'extérieur de votre logement;
- Ne pas entreposer de bois trop près d'un coin feu ou d'un foyer extérieur;
- Enfin, n'hésitez pas à contacter votre service incendie si vous sentez une forte odeur de fumée ou en constatez une présence importante ou anormale. Il vaut toujours mieux prévenir et ne pas attendre qu'il soit trop tard.



Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains
Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127
prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca





MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU
117 RUE ST-LOUIS
SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU (QUÉBEC) J0H 1T0

Avis public

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire vendre sa faucheuse à disques (modèle GMD 280 - 310 HD) de marque KUHN. Celle-ci, âgée de plus de 5 ans, a été utilisée pendant environ 500 heures et les pièces sont offertes sans aucune garantie.

Toute personne intéressée à acquérir la faucheuse à disques doit déposer une soumission par écrit, en mentionnant le prix offert, **avant le lundi 11 août 12 h 00** au bureau de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, situé au 117 rue St-Louis à Saint-Marcel-de-Richelieu, du lundi au jeudi ou par courriel à direction@saintmarcelderichelieu.ca.

Pour toute question, vous pouvez vous appeler au bureau municipal au (450) 794-2832.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

DONNÉ À SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU, ce huitième jour de juillet 2025.

Julie Hébert

Directrice générale et secrétaire-trésorière





JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100

Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7

450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca

jeanbernardemond.com



Nous remercions M. Jean-Bernard Émond pour l'aide financière de 500\$ destinée à l'impression et l'envoi des éditions du journal de l'année 2025.

AU COEUR DES FAMILLES AGRICOLES (ACFA) :

Un réseau d'aide psychosociale pour producteurs et productrices agricoles



acfa (450) 768-6995
depuis 2003
acfareseaux.qc.ca



Calendrier 2025

Séances ordinaires du conseil municipal débutants à 19h00

Article 148 *code municipale du Québec*

janvier 2025 1

D	L	M	M	J	V	Sa
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

février 2025 2

D	L	M	M	J	V	Sa
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

mars 2025 3

D	L	M	M	J	V	Sa
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

avril 2025 4

D	L	M	M	J	V	Sa
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

mai 2025 5

D	L	M	M	J	V	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

juin 2025 6

D	L	M	M	J	V	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

juillet 2025 7

D	L	M	M	J	V	Sa
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

août 2025 8

D	L	M	M	J	V	Sa
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

septembre 2025 9

D	L	M	M	J	V	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

octobre 2025 10

D	L	M	M	J	V	Sa
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

novembre 2025 11

D	L	M	M	J	V	Sa
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

décembre 2025 12

D	L	M	M	J	V	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu
117 rue St-Louis
Saint-Marcel-de-Richelieu
450-794-2832



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU



LE RAPPORT DE LA MAIRESSE

Les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe 2024 présenté à la réunion du conseil du 7 juillet 2025.

La mairesse, Mme Marguerite Desrosiers, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2024 de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

Membres du conseil municipal,

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit faire un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue, et ce, au plus tard en septembre de l'année.

En conséquence, c'est avec un grand plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport du vérificateur sur ces états.

1. RAPPORT FINANCIER 2024 NON-CONSOLIDÉ ET CONSOLIDÉ

Les états financiers de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu au 31 décembre 2024 démontrent des recettes de 2 426 442 \$ et des dépenses de 2 084 412 \$ pour un surplus de l'exercice de 342 030\$.

L'excédent accumulé au 31 décembre 2024 est de 653 976 \$. L'actif à long terme, au 31 décembre 2024, s'élève à 6 639 612 \$ (immobilisations de la municipalité, les routes, infrastructure des eaux usées, etc.). Le surplus accumulé non affecté en date du 31 décembre 2024 s'élève à 1 363 539\$.

De l'avis de l'auditeur FBL S.E.N.C.R.L., les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et le taux global de taxation réel a été établi, dans tous ces aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Sommaire du rapport financier consolidé exercice terminé le 31 décembre 2024

	Réalisation 2023 Administration municipale	Budget 2024 Administration municipale	Réalisation 2024 Administration municipale	Réalisation 2024 Total consolidé
Revenus				
Taxes	1 587 590 \$	1 526 303 \$	1 523 282 \$	1 523 282 \$
Compensations tenant lieu de taxes	29 216 \$	25 000 \$	28 885 \$	28 885 \$
Quotes-parts	0 \$	0 \$	0 \$	-1 585 \$
Transferts	216 595 \$	575 985 \$	183 743 \$	198 632 \$
Services rendus	133 543 \$	144 142 \$	102 293 \$	130 514 \$
Impositions de droits	4 123 \$	3 000 \$	27 756 \$	27 756 \$
Amendes et pénalités	4 980 \$	2 000 \$	1 745 \$	1 745 \$
Intérêts	103 287 \$	35 000 \$	122 898 \$	125 489 \$
Autres revenus	474 \$	0 \$	0 \$	337 \$
Revenu de fonctionnement	2 079 808 \$	2 311 430 \$	1 990 602 \$	2 035 055 \$
Revenu d'investissement (transfert)	54 447 \$	0 \$	391 387 \$	391 387 \$
Totaux revenus	2 134 255 \$	2 311 430 \$	2 381 989 \$	2 426 442 \$
<i>Extrait du rapport financier, page S12</i>				

Sommaire du rapport financier consolidé exercice terminé le 31 décembre 2024

	Réalisation 2023 Administration municipale	Budget 2024 Administration municipale	Réalisation 2024 Administration municipale	Réalisation 2024 Total consolidé
Charges				
Administration générale	402 390 \$	454 088 \$	458 154 \$	482 787 \$
Sécurité publique	221 674 \$	296 358 \$	268 027 \$	304 509 \$
Transport	454 556 \$	672 817 \$	607 169 \$	763 711 \$
Hygiène de milieu	160 161 \$	361 815 \$	222 657 \$	370 579 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	25 032 \$	34 338 \$	28 096 \$	31 672 \$
Loisirs et culture	55 265 \$	96 977 \$	81 511 \$	94 713 \$
Frais de financement	39 630 \$	32 459 \$	36 441 \$	36 441 \$
Amortissement des immobilisations	334 622 \$	0 \$	335 666 \$	0 \$
Total des charges	1 693 330 \$	1 948 852 \$	2 037 721 \$	2 084 412 \$
Excédent de l'exercice (revenus-charges)	440 925 \$	362 578 \$	344 268 \$	342 030 \$
Moins : revenu d'investissement	54 447 \$	0 \$	391 387 \$	391 387 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	386 478 \$	362 578 \$	-47 119 \$	-49 357 \$

Élément de conciliation à des fins fiscales

Amortissement inclus dans les dépenses	334 622 \$	0 \$	335 666 \$	3445 873 \$
Produit de cession	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(Gain) perte sur cession	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement				
Remboursement de la dette à long terme	-36 658 \$	-0 \$	-36 375 \$	- 36 375 \$
Activité d'investissement	-152 338 \$	-0 \$	-105 651 \$	-114 103 \$
Réserves financières et fonds réservés	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	0 \$	0 \$	530 022 \$	530 022 \$
Excédent de fonctionnement affecté	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Réserves financières et fonds réservés	-15 926 \$	0 \$	-29 686 \$	-22 084 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	516 178 \$	362 578 \$	646 857 \$	653 976 \$
<i>Extrait du rapport financier, pages S12 et S13, S28</i>				

Excédent de fonctionnement affecté	2023	2024
Budget exercice suivant	608 465 \$	72 804 \$

Extrait du rapport financier, page S23

Acquisition d'immobilisation	2023	2024
Administration générale	22 980 \$	24 921 \$
Sécurité publique	17 388 \$	17 607 \$
Transport	166 417 \$	20 515 \$
Hygiène de milieu	0 \$	8 452 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	0 \$	38 747 \$
Loisirs et culture	0 \$	395 248 \$

Extrait du rapport financier, page S14

Fonds réservés	2023	2024
Réserves financières-Administration générale-Traitement des eaux usées	118 283 \$	147 968 \$
Fonds de roulement-Administration générale	0 \$	400 000 \$
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	9 395 \$	9 395 \$
Fonds réservé affecté-Infrastructures	0 \$	400 000 \$
Fonds réservé affecté-Routes	0 \$	500 000 \$

Extrait du rapport financier, page S23

Vous pouvez consulter le rapport complet au bureau municipal.

2. AVIS DE L'AUDITEUR

De l'avis de l'auditeur FBL S.E.N.C.R.L., les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats des activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

3. TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

Revenu de taxes	1 523 282 \$
Taxes aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1	3 001 \$
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	1 520 281 \$
Évaluation des immeubles imposable au 1er janvier 2024 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	284 844 000 \$
Évaluation des immeubles imposable au 31 décembre 2024 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	284 977 800 \$
Évaluation des immeubles imposable aux fins du calcul du taux global de taxation	284 910 900 \$

Le taux global de taxation réel de 2024 est de 0,53/100 \$

1 520 281 \$ divisé par 284 910 900 \$

Selon l'avis de l'auditeur, le taux global de taxation réel de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la Municipalité a été établi, dans tous les aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

Pour l'année 2024, la Municipalité avait comme taux de taxation :

- Taux de base : 0,47/100 \$

4. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

Tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, on doit inclure au rapport financier de la Municipalité une mention sur la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

Élus	Nom	Rémunération (excluant charges sociales)			Allocation de dépenses		
		Municipalité	MRC, Régie et autres	Total	Municipalité	MRC, Régie et autres	Total
Mairesse	Marguerite Desrosiers	8 463,00 \$	8 695,00 \$	17 158,00 \$	4 231,00 \$	4 348,00 \$	8 579,00 \$
Siège #5	Gilles Bernier	2 821,00 \$	556,00 \$	3 377,00 \$	1 410,00 \$	278,00 \$	1 688,00 \$
Siège #1	Véronique Dufresne	2 821,00 \$	0,00 \$	2 821,00 \$	1 410,00 \$	0,00	1 410,00 \$
Siège #2	Isabelle Houle	2 821,00 \$	0,00 \$	2 821,00 \$	1 410,00 \$	0,00	1 410,00 \$
Siège #3	Mélanie Hardy	2 821,00 \$	0,00 \$	2 821,00 \$	1 410,00 \$	0,00	1 410,00 \$
Siège #4	William McMahon	2 821,00 \$	0,00 \$	2 821,00 \$	1 410,00 \$	0,00	1 410,00 \$
Siège #6	Sylvie Viens	2 821,00 \$	0,00 \$	2 821,00 \$	1 410,00 \$	0,00	1 410,00 \$
		25 389,00 \$	9 251,00 \$	32 640,00 \$	12 691,00 \$	4 626,00 \$	17 317,00 \$

En conclusion, le rapport de la situation financière de la municipalité me donne la chance de remercier les gens qui s'impliquent et se dévouent pour l'ensemble de la population. Je tiens à rendre hommage aux nombreux bénévoles qui participent à l'organisation des activités communautaires.

Je tiens également à remercier le conseil municipal pour leur implication et le personnel de la municipalité pour leur travail et leur effort continu afin d'offrir le meilleur service à la population.

Ce 8 juillet 2025,

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse

MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!



LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES,
UNE RESPONSABILITÉ
COLLECTIVE!

MODALITÉS DES COLLECTES

Les collectes s'effectuent de 7 h à 19 h. Les bacs doivent être placés en bordure de la voie publique (et non dans l'emprise de la rue ou sur le trottoir) seulement à compter de 19 h, la veille de la collecte.

- Aucun déchet placé à côté du bac gris ou noir ne sera ramassé.
- Les résidus domestiques doivent obligatoirement être placés dans des bacs roulants conformes et ne doivent jamais être déposés dans les bacs de matières récupérables ou organiques fournis par la municipalité.

ATTENTION : Les cendres représentent un risque élevé d'incendie et ne doivent pas être déposées dans les bacs. Chaque année, elles donnent naissance à de nombreux foyers d'incendie. Il est recommandé d'en disposer directement sur le terrain.

L'industrie, le commerce ou l'institution qui désire bénéficier des services de collecte des matières résiduelles offerts par la Régie peut y adhérer en contactant sa municipalité (certaines restrictions s'appliquent).

Pour de plus amples informations et une liste détaillée des matières admissibles, consultez le www.riam.quebec.com

AUTRES SERVICES



Écocentres (mi-avril à fin novembre)

Saint-Hyacinthe

1880, rue Brouillette, du vendredi au dimanche, de 8 h 30 à 16 h 30
Les remorques de plus de 4 pi X 8 pi ne sont pas acceptées.

Acton Vale

68, rue Noël-Lecomte, samedi et dimanche, de 8 h 30 à 16 h 30
Les remorques de plus de 5 pi X 10 pi ne sont pas acceptées.

Gros rebuts (3 collectes par année)

Objets d'usage domestique trop gros pour être placés dans le bac, déposés en bordure de rue, la veille de la collecte.

Ramassés le jour prévu au calendrier, entre 7 h et 19 h.

Les petits résidus, même déposés dans des sacs ou des boîtes, les matériaux de construction, les résidus informatiques et électroniques ne sont pas acceptés.

Terre et branches

1000, rue Lemire, Saint-Hyacinthe
Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 15
Le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 15

Résidus domestiques dangereux

Les samedis 24 mai et 6 septembre
900, rue Turcot, Saint-Hyacinthe, de 8 h 30 à 16 h 30

Le samedi 13 septembre
940, rue du Centre, Saint-Jude, de 7 h 30 à 11 h
1505, 3e Avenue, Acton Vale, de 13 h à 16 h 30

Vidange des installations septiques

Aux deux ans, de mai à octobre, selon le circuit déterminé par la Régie.
Il est important de maintenir vos coordonnées à jour à la Régie.

Dégager entièrement les couvercles pour éviter des frais de déplacement inutile.

Pour toute question ou commentaire, veuillez communiquer avec la Régie au 450 774-2350 ou consulter le site Internet <https://www.riam.quebec/>

CALENDRIER 2025

LA PRÉSENTATION, SAINT-BARNABÉ-SUD, SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE, SAINT-HUGUES, SAINT-JUDE, SAINT-LOUIS, SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU ET SAINT-SIMON

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
[D L M M J V S]	[D L M M J V S]	[D L M M J V S]	[D L M M J V S]
1 ^R 2 ^R 3 4 5 6 7 8 ^U 9 ^U 10 11 12 13 14 15 ^R 16 17 18 19 20 21 22 ^U 23 24 25 26 27 28 29 ^R 30 31	1 2 3 4 5 ^U 6 ^U 7 8 9 10 11 12 ^R 13 14 15 16 17 18 19 ^U 20 21 22 23 24 25 26 ^R 27 28	1 2 3 4 5 ^U 6 ^U 7 8 9 10 11 12 ^R 13 14 15 16 17 18 19 ^U 20 21 22 23 ³⁰ 24 ³¹ 25 26 ^R 27 28 29	1 ^U 2 ^U 3 ^U 4 5 6 7 8 9 ^R 10 ^R 11 12 13 13 14 15 16 ^U 17 ^U 18 19 20 21 22 23 ^R 24 ^R 25 26 27 28 29 30 ^U
MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
[D L M M J V S]	[D L M M J V S]	[D L M M J V S]	[D L M M J V S]
1 ^U 2 3 4 5 6 7 ^R 8 ^U 9 10 11 12 13 14 ^U 15 ^U 16 17 18 19 20 21 ^R 22 ^R 23 24 ^U 25 26 27 28 ^U 29 ^U 30 31	1 2 3 4 ^R 5 ^U 6 7 8 9 10 11 ^U 12 ^U 13 14 15 16 17 18 ^R 19 ^U 20 21 22 23 24 25 ^U 26 ^U 27 28 29 30	1 ^R 2 ^U 3 ^U 4 5 6 7 8 9 ^U 10 ^U 11 12 13 14 15 16 ^R 17 ^U 18 19 20 21 22 23 ^U 24 ^U 25 26 27 28 29 30 ^R 31 ^U	1 2 3 4 5 6 ^U 7 ^U 8 9 10 11 12 13 ^R 14 ^U 15 16 17 18 19 20 ^U 21 ^U 22 23 24 ³¹ 25 26 27 ^R 28 ^U 29 30
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
[D L M M J V S]	[D L M M J V S]	[D L M M J V S]	[D L M M J V S]
1 2 3 ^U 4 ^U 5 6 ^U 7 8 9 10 ^R 11 ^U 12 13 ^U 14 15 16 17 ^U 18 ^U 19 20 21 22 23 24 ^R 25 ^U 26 27 28 29 30	1 ^U 2 ^U 3 4 5 6 7 8 ^R 9 ^U 10 11 12 13 14 15 ^U 16 ^U 17 18 19 20 21 22 ^R 23 ^U 24 25 26 27 28 29 ^U 30 ^U 31	1 2 3 4 5 ^R 6 ^U 7 8 9 10 11 12 ^U 13 ^U 14 15 16 17 18 19 ^R 20 ^U 21 22 23 ³⁰ 24 25 26 ^U 27 ^U 28 29	1 2 3 ^R 4 ^U 5 6 7 8 9 10 ^U 11 12 13 14 15 16 17 ^R 18 19 20 21 22 23 24 ^U 25 ^U 26 27 28 29 30 31 ^R

D Déchets
 R Matières récupérables
 U Matières organiques
 F Férié
O Collecte des gros rebuts (La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Jude)
O Collecte des gros rebuts (Saint-Hugues, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Simon)

O Collecte des résidus domestiques dangereux (pour les lieux de collecte, voir la section AUTRES SERVICES ou le SITE INTERNET DE LA RÉGIE)

Les bacs verts, bleus et bruns sont la propriété de la municipalité et doivent rester sur place lors d'un déménagement.